

FOIRE AUX QUESTIONS

Commission canadienne sur l'expression démocratique

Mai 2020

1) Qu'est-ce que la Commission canadienne sur l'expression démocratique?

La Commission canadienne sur l'expression démocratique est une nouvelle initiative créée par le Forum des politiques publiques et financée par le gouvernement du Canada et la Fondation McConnell. Au cours des trois prochaines années, la Commission étudiera les effets des technologies numériques sur les institutions démocratiques du pays et la vie publique. Elle produira chaque année un rapport qui favorisera la discussion à l'échelle nationale et fournira des conseils au gouvernement sur les actions qu'il peut prendre pour protéger ces institutions et renforcer la démocratie canadienne.

La première année, la Commission se concentrera sur la haine en ligne et la désinformation.

Son secrétariat sera dirigé par Michel Cormier, un éminent journaliste, et épaulé par le personnel du Forum des politiques publiques, ainsi que par des chercheurs du Centre for Media, Technology and Democracy de l'École Max Bell de politique publique de l'Université McGill. De plus, sept Canadiens et Canadiennes émérites ont été nommés pour faire partie de la Commission durant sa première année.

2) Pourquoi cette Commission a-t-elle été créée maintenant?

Nous, Canadiens et Canadiennes, communiquons entre nous et avec le monde sur de grandes distances. Pour ce faire, nous utilisons depuis longtemps des technologies de pointe. Toutefois, au cours de la dernière décennie, des services numériques tels que l'Internet haute vitesse, les téléphones intelligents et les médias sociaux ont considérablement modifié le rythme, l'intensité et la portée de nos communications.

Aujourd'hui, nous passons en moyenne trois à quatre heures par jour à communiquer, à consommer et à créer du contenu. Nous faisons appel à des services numériques essentiels fournis par des entreprises comme Facebook, Twitter, Instagram et Google pour accéder à Internet, interagir et partager des photographies, des vidéos et du texte.

Nous constatons cependant que les mêmes technologies qui donnent naissance à des débouchés, des communautés, à de la prospérité et une meilleure commodité peuvent également offrir une plateforme à la haine, à l'exploitation et à la désinformation.

Les institutions et la réglementation qui protégeaient les gens et l'intérêt public à l'époque des médias imprimés, des téléphones fixes, des salles de cinéma et de la télédiffusion sont moins bien équipés pour faire face à cette nouvelle ère marquée par les technologies numériques.

C'est pourquoi la Commission canadienne sur l'expression démocratique a été créée : pour mieux comprendre, anticiper et réagir aux effets des nouvelles technologies numériques sur la vie publique et la démocratie canadienne.

3) Quel sera le mode de fonctionnement de la Commission?

Chaque année, la Commission se penchera sur un sujet précis et invitera des universitaires de renom du Canada et de l'étranger à lui soumettre des rapports de recherche. Cette recherche ainsi que les conseils fournis par une assemblée citoyenne particulière et par un vaste programme de mobilisation du public contribueront à orienter les délibérations et les recommandations des commissaires. Les travaux de la Commission se feront dans les deux langues officielles et les résumés de ses délibérations et de ses recherches seront publiés sur un site Web dédié.

La Commission commencera ses travaux en mai 2020 et les terminera en mars 2023.

La première année, la Commission se concentrera sur la haine en ligne et la désinformation. Les questions étudiées au cours des années subséquentes seront annoncées à une date ultérieure. La Commission présentera son premier rapport en mars 2021.

4) Qui sont les commissaires?

Sept Canadiens et Canadiennes émérites ont été nommés pour faire partie de la Commission durant sa première année. Ces personnes apportent des points de vue et des compétences variés, et possèdent une vaste expérience dans les domaines du droit, des médias, des technologies, de la participation citoyenne et des politiques.

- [Rick Anderson](#), partenaire, Earncliffe Strategy Group
- [Julie Caron-Malenfant](#), directrice générale, Institut du Nouveau Monde
- [Adam Dodek](#), doyen, Faculté de droit, Université d'Ottawa
- [Amira Elghawaby](#), journaliste et défenseure des droits de la personne
- [Jameel Jaffer](#), directeur général, Knight First Amendment Institute, Université Columbia
- [Jean La Rose](#), ancien chef de la direction, Réseau de télévision des peuples autochtones
- La très honorable [Beverley McLachlin](#), C.P., C.C., ancienne juge en chef du Canada

5) Comment la population canadienne peut-elle participer et faire connaître son point de vue?

La Commission consultera les Canadiens et Canadiennes de partout au pays. En plus de l'assemblée citoyenne de chaque année, la Commission tiendra des réunions publiques et en ligne. Elle invitera la population canadienne, de même que les parties prenantes, à faire connaître son point de vue par le site Web de la Commission. Une invitation générale à présenter des soumissions sera en vigueur durant une période de trois mois, soit de juillet à septembre 2020.

6) Les suggestions des Canadiens et Canadiennes seront-elles rendues publiques?

Nous respectons la vie privée des participants au projet. Nous demanderons donc à chaque personne qui présente une soumission si elle désire la rendre publique. Les options sont les suivantes : a) demeurer anonyme; b) publier en ne dévoilant que les initiales; ou c) publier en dévoilant le nom complet.

Les soumissions seront publiées sur le site Web de la Commission.

7) Qu'est-ce qu'une assemblée citoyenne?

Une assemblée citoyenne est un processus de délibération qui invite des volontaires choisis au hasard à étudier attentivement un enjeu complexe lié aux politiques et à élaborer des recommandations consensuelles visant à servir l'intérêt public. Des assemblées citoyennes ont été mises sur pied dans tout le Canada, de même qu'ailleurs dans le monde, pour étudier des sujets comme la protection des renseignements personnels numériques, les réformes électorales, l'assurance-médicaments et les investissements dans les infrastructures.

8) Quel sera le mode de fonctionnement de l'assemblée citoyenne de la Commission?

Chaque année, MASS LBP, une entreprise canadienne qui conçoit des processus de délibération, lancera une loterie civique afin de choisir au hasard 12 500 ménages et recrutera 42 Canadiens et Canadiennes pour faire partie de l'assemblée citoyenne. L'assemblée travaillera dans les deux langues officielles. Elle se réunira durant six jours, dans deux villes, et tiendra également des réunions en ligne. Les membres de l'assemblée auront la tâche d'établir les priorités et d'élaborer des recommandations visant à renforcer les institutions démocratiques du Canada et la vie publique. Chaque année, ils présenteront leur rapport à la Commission avant de le rendre public.

9) Quels organismes épaulent la Commission?

La Commission canadienne sur l'expression démocratique est une nouvelle initiative créée par le Forum des politiques publiques et financée par le gouvernement du Canada et la Fondation McConnell. Elle sera épaulée par les chercheurs du Centre for Media, Technology and Democracy de l'École Max Bell de politique publique de l'Université McGill.

10) Quel est le mandat de la Commission?

Au cours de la première année (mai 2020 à mars 2021), la Commission étudiera la désinformation et les discours haineux en ligne, leurs effets sur les communications, sur l'engagement et sur la participation politiques, et, le cas échéant, les mesures qui peuvent être adoptées pour les contrer. Les champs de recherche précis seront définis conjointement par les membres de la Commission, son directeur général et les partenaires du projet lors des deux premières réunions de la Commission. Trois documents de travail seront publiés pour soutenir et communiquer les travaux de recherche, qui porteront sur les aspects juridiques du discours haineux au Canada, l'infrastructure technologique et l'économie politique de la haine en ligne, et les impacts des préjudices en ligne sur la fiabilité de l'information.

11) Les recommandations de la Commission seront-elles mises en œuvre?

La Commission sera financée en grande partie par le ministère du Patrimoine canadien qui salue cette initiative et ses conclusions. De nombreux pays reconnaissent les effets négatifs que peuvent avoir les technologies numériques sur leurs institutions démocratiques et sur la société. Ils ont créé des comités spéciaux, des groupes de travail et des consultations afin de les contrer. La Commission canadienne sur l'expression démocratique doit définir les grandes priorités de la réforme qui pourront être reprises par le gouvernement, l'industrie et la société civile.

12) Quel type de recommandations la Commission proposera-t-elle? Comment le projet formulera-t-il les recommandations?

Il s'agit d'un merveilleux et unique exercice de collaboration qui aborde un sujet très important. Nous sommes au début de cet exercice et n'avons formulé aucune réponse, solution ou recommandation. Nous nous engageons dans ce projet avec une approche axée sur l'enquête et la découverte, et demeurons ouverts à l'apport du processus, de la recherche et des citoyens et citoyennes pour former nos conclusions, lesquelles seront formulées en recommandations.

13) La pandémie de nouveau coronavirus (COVID-19) aura-t-elle une incidence sur la Commission?

Nous pensons que la Commission pourra procéder comme prévu tout en respectant l'ensemble des consignes de la santé publique. Au besoin, la Commission et l'assemblée citoyenne se réuniront de façon virtuelle à l'aide de technologies sûres.

14) En quoi une discussion à l'échelle nationale sur la démocratie et les technologies numériques est-elle pertinente dans un contexte de COVID-19?

Pendant la pandémie, les Canadiens et Canadiennes sont devenus encore plus dépendants des technologies numériques pour rester en contact avec leurs amis et leurs proches, pour étudier et pour participer à l'activité économique. Ils sont aussi témoins de l'influence de la mésinformation dans les réseaux sociaux sur les comportements et de la menace directe ou indirecte qu'elle représente pour la santé publique. La pandémie vient donc renforcer l'importance de cette initiative et la valeur de ses recommandations.